



PRÉFET DU LOT

**AVIS AU PUBLIC**  
**relatif à l'enquête publique unique pour la création de deux centrales photovoltaïques au sol, l'une sur le territoire de la commune de Souillac, l'autre sur le territoire de la commune de Lachapelle – Auzac, respectivement aux lieux-dits « Bois Nègre » et « Mas Soubrot »**

Une enquête publique unique sur le projet susvisé a été menée du mardi 3 mars 2020 au jeudi 2 avril 2020 inclus.

Cependant, les dispositions prises en raison de l'état d'urgence sanitaire amènent à adapter les procédures d'enquête publique en application des ordonnances N°2020-306 modifiée relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période et N°2020-427 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19.

À cet effet, faculté est offerte au public de faire parvenir ses observations et propositions jusqu'au 2 juin 2020 inclus, à l'attention du commissaire-enquêteur, par voie électronique ([ddt-sg-bp@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sg-bp@lot.gouv.fr)) ou par voie postale à la direction départementale des territoires, SG/UPE, 127 quai Cavaignac – 46 000 Cahors).

L'intégralité du dossier d'enquête est consultable en mairies de Souillac et Lachapelle-Auzac ainsi que sur le site Internet des services de l'État du Lot en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lot.gouv.fr/parcs-photovoltaïques-souillac-et-lachapelle-auzac-a12728.html>

Cahors, le

**17 AVR. 2020**

La Directrice Départementale  
des Territoires Adjointe

  
Cécile DUMAINE-ESCANDE